

# ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

Avertissement : le fond de plan du projet de zonage de PLUi est présenté à titre indicatif et n'a pas de valeur réglementaire. Ce fond de plan est à disposition sur le site internet géographique du PLUi sous réserve de son approbation par le Comité de Concertation de la Commune.

Zone PLUi	Coefficient d'imperméabilisation maximal autorisé pour les constructions
Ua	300%
Ua	40%
Ua	25%
Ua	25%
Ua	25%
AU à vocation d'habitat	40%
Ua et AUa (zones éco)	300%
Ua et AUa (zones éco)	300%

En dehors de ces zones, il n'y a pas de gestion des eaux pluviales

## Légende

-  limite communale
-  Zones de gestion agréées (zone Au)
-  zones PLUi
-  Zones AU
-  zones habitées identifiées au PLUi
-  zones à vocation d'habitat
-  zones à vocation d'habitat



Héric



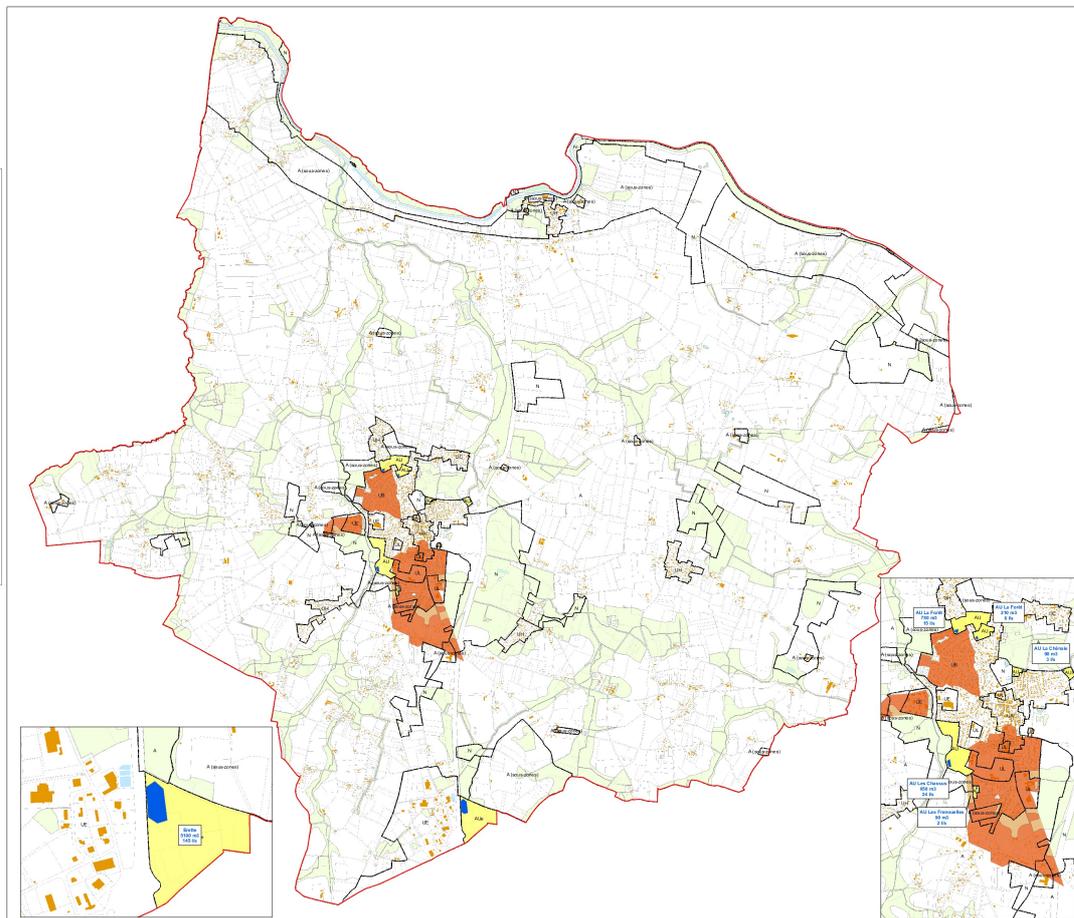
## Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial

Zonage d'assainissement des Eaux Pluviales



18 décembre 2019

Version 2019



Le Conseil Municipal a approuvé le projet de zonage d'assainissement des « eaux pluviales » de la Commune lors de sa séance du 16 décembre 2019. Il s'inscrit en cohérence avec l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) approuvé le 18 décembre 2019 par la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres.

Le zonage d'assainissement des « eaux pluviales » assure la gestion des eaux pluviales dans les zones urbaines et prévient leurs effets sur les milieux aquatiques.

Il définit notamment les mesures visant à assurer la gestion des eaux pluviales produites par la mise en œuvre de projets d'aménagement en application du PLUi. Ces mesures définissent en particulier les principes à respecter pour les projets d'aménagement d'ensemble des zones d'urbanisation mais aussi les mesures s'appliquant au projet en zone urbaine en fonction de la situation hydraulique. Elles sont intégrées au PLUi et s'appliquent aux futurs projets.

[Consulter la carte](#)

[Notice à joindre aux autorisations d'urbanisme](#)

## Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean

44810 HÉRIC

 02 40 57 96 10

 [CONTACTEZ-NOUS](#)

### Horaires :

#### Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

#### Mardi et Jeudi

9h-12h30

#### Samedi

9h30-12h00